

# NON aux lois des multinationales contre les peuples

**BULLETIN N° 8**

**9 février 2016**



**URGENT**

## FAIRE BARRAGE AU CETA



Le 15 février sera décisif pour le CETA. L'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada sera soumis à l'approbation des députés européens et pourra ensuite entrer en application provisoire dès le 1<sup>er</sup> mars s'il est adopté, et avant qu'il ne soit ratifié par les 28 Etats membres.

Ce vote pourrait bien être serré. Tant sur le fond que sur la forme, la politique commerciale menée par l'UE depuis de nombreuses années ne fait plus l'unanimité. Année après année, on constate que des traités négociés dans la plus grande opacité, sans prise en compte sérieuse d'autres intérêts que ceux des multinationales, sont de moins en moins soutenus par les élus grâce à la mobilisation citoyenne.

A l'heure où Juncker, Hollande, Fekl, veulent faire du CETA « notre meilleur accord commercial et le plus progressiste », un modèle de référence pour tous les traités futurs, il est urgent de faire passer aux eurodéputés de l'ouest un message clair : **LE CETA DOIT ETRE REJETE !**

### **Avant le 14 février, faites basculer les eurodéputés récalcitrants**

Faites-leur part de vos craintes liées aux conséquences de cet accord qui conférerait des droits exclusifs aux multinationales au détriment de la protection des citoyens-ne-s et de la défense de l'intérêt général.

Nous vous demandons de cibler 4 eurodéputés de l'ouest qui n'ont pas pris position à ce jour. Il s'agit de :

- **Jean Arthuis** (UDI/ALDE) - Tel. Strasbourg : 03.88.17.57.74 / Tel. Bruxelles : +32.228.45.774  
Mail : [jean.arthuis@europarl.europa.eu](mailto:jean.arthuis@europarl.europa.eu)
- **Alain Cadec** (LR/PPE) - Tel. Strasbourg : 03.88.17.57.65 - Tel. Bruxelles : +32.228.45.765  
Mail : [alain.cadec@europarl.europa.eu](mailto:alain.cadec@europarl.europa.eu)
- **Marc Joulaud** (LR/PPE) - Tel. Strasbourg : 03.88.17.52.43 - Tel. Bruxelles : +32.228.45.243  
Mail : [marc.joulaud@europarl.europa.eu](mailto:marc.joulaud@europarl.europa.eu)
- **Elisabeth Morin-Chartier** (LR/PPE) - Tel. Strasbourg : 03.88.17.56.30 - Tel. Bruxelles : +32.228.45.630 -  
Mail : [elisabeth.morinchartier@europarl.europa.eu](mailto:elisabeth.morinchartier@europarl.europa.eu)

N'hésitez pas à les interpeler par téléphone, courrier, mail ou via les réseaux sociaux. Dites-leur que la démocratie, les services publics, le climat, l'agriculture, l'emploi ne doivent pas être sacrifiés par l'adoption du CETA.

Inutile par contre d'intervenir auprès des Eurodéputés **Isabelle Thomas** et **Emmanuel Maurel** (PS) ainsi que **Yannick Jadot** (EELV) qui, tous 3, ont clairement pris position **contre** le CETA.

Pour en savoir plus, aller sur les sites <https://stop-ttip.org/fr> et [https://www.contexte.com/article/pouvoirs/les-74-deputes-europeens-francais\\_25011.html](https://www.contexte.com/article/pouvoirs/les-74-deputes-europeens-francais_25011.html) (trombinoscope des 74 eurodéputés français)

## SOMMAIRE

- 1 – Le CETA peut-il être rejeté le 15 février ?
- 2 – Le CETA on n'en veut pas, voici pourquoi ...
- 3 – Le CETA est-il légal ?
- 4 – Le Canada, un paradis fiscal
- 5 – L'Assemblée Nationale approuve une résolution contre le CETA
- 6 – Documents pour approfondir le CETA



### Le CETA peut-il être rejeté le 15 février ?

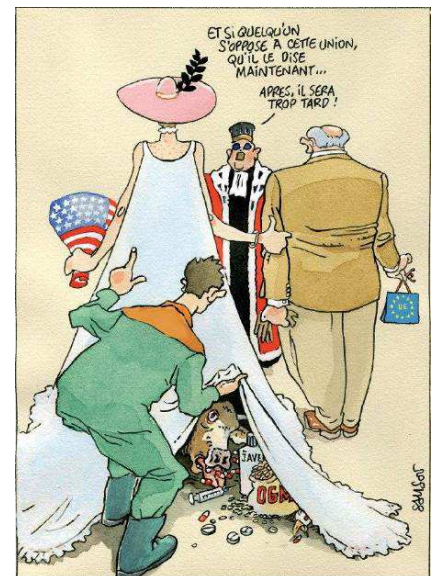
La majorité absolue au Parlement européen est de 376 voix. Pour le moment les groupes politiques qui se sont engagés à voter contre le CETA ne suffisent pas à garantir qu'on atteigne cette majorité :

- Les groupes auxquels appartiennent les 4 eurodéputés français du **Front de Gauche (GUE)** et les 6 eurodéputés **EELV (Greens)** voteront **CONTRE** le CETA sur un argumentaire identique à celui que nous défendons.

- Les groupes auxquels appartiennent les 24 eurodéputés du **FN** et autres tendances de l'extrême droite ne manquent pas une occasion de déclarer leur hostilité au CETA mais avec des motivations europhobes liées à des replis identitaires. A noter que certains d'entre eux ont été souvent absents lors des votes en commission sur les traités de libre-échange.

- Le groupe **SD** auquel appartiennent les 13 eurodéputés **PS** est très divisé. Les membres issus de certains pays (Allemagne, Espagne, Italie...) sont très favorables au CETA. Par contre les **eurodéputés PS français** ont fait savoir qu'ils voteraient **CONTRE** et qu'ils provoqueraient une réunion du groupe SD avant le 15 février pour tenter d'obtenir de leur groupe un rejet du CETA.

- Le groupe auquel appartiennent les 7 eurodéputés français du centre (**UDI, ALDE**) et les 20 LR/PPE sont à priori **favorables** au CETA, mais certains de leurs membres pourraient décider individuellement de voter contre ou de s'abstenir.



### Le CETA, ON N'EN VEUT PAS ! Voici pourquoi ...

- Le CETA renforce les intérêts particuliers de la grande industrie et **affaiblit la démocratie**. Le 15 février, avec une procédure parlementaire courte et superficielle, les eurodéputés s'engageront à convertir intégralement en droit applicable à tous les Etats membres ce traité de 2270 pages.
- Les investisseurs et grands groupes industriels issus du Canada pourront **poursuivre en justice** l'UE et les Etats membres pour demander des dommages et intérêts si de nouvelles réglementations réduisent leurs profits et la valeur de leurs investissements. Ainsi, par leurs filiales au Canada, 42.000 entreprises américaines pourraient par la clause d'arbitrage (ICS ) nous attaquer en justice.
- Les lobbyistes, par la **coopération réglementaire**, supplanteront les eurodéputés dans la rédaction des projets de loi avant même que ceux-ci ne parviennent au Parlement européen.
- Le CETA enferme le législateur. En de nombreux points le CETA établit des dispositions très concrètes qui dépassent largement la politique commerciale telles que la protection des données, les brevets sur les médicaments, les normes et les licences sur les semences, etc. Si l'UE ou un Etat membre, une région, une commune souhaite modifier à l'avenir des règles qui sont fixées dans le CETA, le gouvernement canadien doit être d'accord. **Les parlements perdent ainsi en marge de manœuvre** et les citoyens perdent aussi de la possibilité de changer la politique par les élections.

- Le CETA accélérera l'**industrialisation de l'agriculture** au détriment de l'agriculture paysanne. Il ouvrira le marché de la viande bon marché du fait d'une concurrence avec des normes moindres au Canada. L'industrie semencière sera renforcée (semences sous licences). Les plantes génétiquement modifiées reconnues au Canada devront être autorisées en UE.
- Le CETA ne fixe aucune règle claire contre le **dumping social**, fiscal et salarial. Les entreprises utiliseront les tribunaux d'arbitrage pour manœuvrer contre les droits sociaux (Ex : plainte de Véolia contre l'Égypte pour avoir créé un salaire minimum). Lutter pour de meilleures réglementations pour les salariés (code du travail, convention collective, accords de salaire...) deviendra de plus en plus difficile.
- Le CETA entrainera non pas des créations mais des **pertes d'emploi** (moins 200.000 dans l'UE et moins 45.000 en France, selon une étude indépendante).
- Le CETA entrave la **protection des consommateurs**. Le principe de précaution, le marquage des OGM dans les productions (viande, lait, œuf, poisson) ne sont pas reconnus par le Canada. Les industries du génie génétique pourront utiliser les tribunaux d'arbitrage pour demander des dommages et intérêts si l'obligation de marquage est exigée.
- Le CETA entrave la **protection du climat**. Durant les négociations en catimini de ce traité, la CE a assoupli la directive sur la qualité des carburants pour satisfaire l'industrie canadienne des sables bitumineux (carburants les plus polluants). Ce traité garantit aux entreprises canadiennes d'exploitation minière leur activité polluante. Avec le CETA, ces entreprises obtiennent des droits spéciaux d'agir en justice. Exemple : Gabriel Ressources, entreprise minière canadienne, a porté plainte contre la Roumanie pour refus d'autorisation d'exploitation d'une mine d'or di fait d'utilisation de cyanure et de décharge sauvage.
- Le CETA **limite la marge de manœuvre des communes** et soutient la **privatisation des services publics**. En outre, toutes les prestations de service qui n'existent pas encore tombent automatiquement sous le coup de l'accord et ne doivent pas être intégrées au service public. Le CETA empêche aussi la reprise des privatisations même si c'est la volonté démocratique des citoyens.
- Le CETA **ouvre le marché des appels d'offre public aux entreprises canadiennes**. Par la détermination des seuils pour les appels d'offre internationaux, il sera difficile de les baisser à nouveau car une compensation devra être versée pour cela au Canada. Le traité obligera les communes à choisir lors des appels d'offre publics toujours l'offre la plus avantageuse et interdira toutes exigences de qualité, ainsi que les conditions visant à promouvoir le développement local. Enfin, le chapitre relatif à la protection des investissements (ICS) s'applique également aux communes. Exemple : Guadalcazar, commune mexicaine, a été condamnée à payer 16,7 millions de dollars US à titre de dommages et intérêts car cette commune n'avait pas autorisé une décharge de déchets toxiques afin de protéger la nappe phréatique de ses ressources en eau. Autre exemple : MacDo n'a-t-elle pas demandé 20 millions de dollars US à la ville de Florence en Italie pour compenser un manque à gagner du fait du gel de ses implantations de mal bouffe dans la ville.



## Le CETA est-il légal ?



Le 23/11/2016, le Parlement européen avait décidé de rejeter, par 419 contre 258 et 22 abstentions, une résolution demandant la saisine de la Cour de Justice de l'UE (CJUE) concernant le CETA. **Les eurodéputés ont choisi de ne pas vérifier la légalité d'un traité international** qui inclut un mécanisme d'arbitrage entre Etats et investisseurs (ICS) totalement inédit, que la Cour de Justice n'a jamais examiné. Ils ont même rejeté le principe d'un débat sur le sujet, de crainte que l'opinion s'en saisisse et que la justification même du CETA ne soit remise en cause.

Auparavant, la Wallonie avait obtenu le 27/10 que la Belgique devait saisir la CJUE sur la légalité du CETA, notamment sur sa compatibilité avec les traités de fonctionnement de l'UE. L'Etat belge cherche désormais à gagner du temps, jusqu'à l'énoncé par la CJUE vers mi-2017 du jugement sur la mixité du traité UE-Singapour, traité qui n'a rien à voir avec la question posée sur le CETA. Paul Magnette et le parlement wallon refusent de se laisser mener en bateau : « *Le parlement wallon activera la clause de suspension du traité si nécessaire* ». Rien n'empêche en effet la Wallonie de mettre au vote la ratification du CETA après le vote du Parlement européen, ce qui, en cas de rejet, empêcherait l'application définitive du traité.

## Un risque d'illégalité identifié de longue date

Le risque d'illégalité du système d'arbitrage (ISDS ou ICS) a été identifié et détaillé en 2015 par un cabinet spécialisé du droit européen (ClientEart, cf. European Law Blog du 31/10/16). De même la plus grande association de magistrats allemands a elle aussi estimé qu'il n'y a pas de base légale pour l'existence d'une juridiction privée de type ICS (cf. avis transmis à la CE le 16/09/15 complété le 11/12/15). L'association européenne des magistrats a tenu le même raisonnement (document du 9/11/15). Une analyse similaire a été présentée par 101 experts juridiques (cf. doc d'octobre 2016 diffusée par STOP TTIP). Enfin un document de travail de la CE du 15/04/13 reconnaît que l'ISDS est incompatible avec la compétence exclusive de la CJUE.

**Refuser de lever au plus tôt le doute quant à la légalité du CETA ne fait que renforcer l'impression que ce traité place les droits des firmes multinationales au-dessus de l'intérêt général.**

## Et maintenant quelle est la suite ?

Et si, comme il est probable, le CETA est approuvé le 15 février, **il devra être ensuite ratifié par les Etats membres, alors que celui-ci est déjà mis en application provisoire** dans l'UE. Les régions fédérées belges ont précisé dans le protocole du 27/10/16 qu'elles « n'entendaient pas ratifier le CETA sur la base du système des règlements des différends investisseurs Etats tel qu'il existe au jour de la signature du CETA ». Une série de conditions concernant la garantie d'indépendance et de qualification des juges devront être rajoutées.

La déclaration belge renvoie également à l'engagement de travailler au plus tôt à l'établissement d'une **cour multilatérale sur l'investissement** (CMI) pour remplacer les tribunaux arbitraux bilatéraux. Cécilia Malmström, commissaire européenne, vient de présenter un projet de CMI au forum de Davos. Rien ne change : il s'agit toujours d'un **système déséquilibré qui renforce le pouvoir des multinationales au détriment des Etats, des normes sanitaires, sociales et environnementales**. Cette CMI ne contient aucune obligation pour les grandes firmes d'épuiser les voies judiciaires nationales avant de pouvoir faire appel, ni ne remet en cause le principe « d'expropriation indirecte » qui leur permet d'attaquer les Etats qui appliqueraient des législations sociales ou environnementales qui affecteraient leurs profits espérés.

Il est urgent que nos élus mettent tout en œuvre pour démontrer que la démondialisation et les multinationales doivent être soumises aux lois et à la démocratie. C'est peut-être notre dernière chance de combattre le protectionnisme, le repli sur soi, voire la guerre commerciale qui s'amplifie.

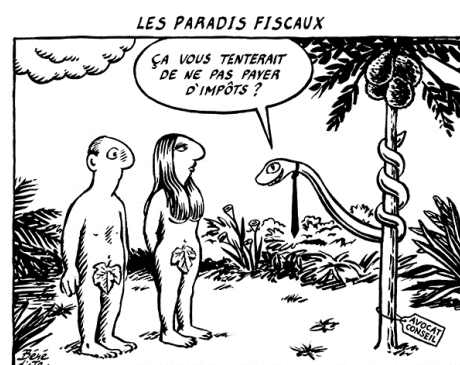


## Le Canada, un paradis fiscal

Plus de 200 millions de dollars ont circulé par l'entremise de sociétés ayant une adresse postale au Québec. Comme certains paradis fiscaux, le Canada est une destination de choix pour les étrangers qui veulent créer des sociétés-écrans. Après le Panama papers voici le Canada papers.

Une adresse au Canada, c'est du bonheur pour ceux qui recherchent une image respectable pour leurs affaires à l'étranger, peu importe où elle se trouve. Un reporter de Radio Canada, a recensé plus de 60 compagnies à la même adresse d'un immeuble situé dans un secteur commercial de la ville de Québec. Aucune de ces sociétés n'était connue des propriétaires de l'immeuble.

La fiscalité avantageuse proposée par différentes provinces, l'opacité juridique et fiscale et la bonne réputation à l'international du voisin des Etats-Unis font que bon nombre de cabinets spécialisés proposent d'y créer des compagnies offshore. Un cabinet suisse, ainsi qu'un cabinet d'avocats panaméen au cœur du scandale des Panama papers estime que « *le Canada est un bon endroit pour créer des structures d'optimisation fiscale afin de minimiser les impôts* ».



Le CETA ne peut que faciliter cette « **optimisation fiscale** » pour les entreprises européennes appelée au Canada sous le doux nom de « *snow washing* » ou en québécois « **blanchiment neigeux** ».

**Une raison supplémentaire pour faire échec au CETA.**



## L'assemblée nationale approuve une résolution contre le CETA

Contre toute attente et contre l'avis du gouvernement, l'Assemblée Nationale a adopté jeudi 2 février une résolution du Front de Gauche demandant l'organisation d'un référendum au sujet de l'autorisation de ratification du CETA.

La résolution invite notamment le gouvernement « **à consulter le parlement avant toute mise en œuvre provisoire du CETA** ». Fekl va-t-il y donner suite ?

Un amendement du rapporteur Marc Dolez demande à la **France de saisir la CJUE afin de s'assurer de la conformité du CETA avec le droit européen**. Parmi les orateurs, les socialistes François Loncle et Christophe Caresche ont soutenu ce traité « le meilleur possible » selon eux, alors que le radical de gauche Jean-Luc Laurent et le frondeur Laurent Baumel ont voté la résolution.



Enfin, tout en rejetant la demande de referendum, Pierre Lellouche (LR) a invité le gouvernement à organiser au plus tôt un débat de fond sur le traité lui-même et à « plus généralement revoir en profondeur la question de la politique des attributions respectives des Etats et de l'UE en matière de politique commerciale ».



## Documents pour approfondir le CETA

- ⇒ Le CETA c'est quoi ? Où en est-on ? (4 pages) - Les Amis de la Terre  
<http://www.amisdelaterre.org/Le-CETA-c-est-quoi-on-en-est-ou-Notre-FAQ-pour-tout-comprendre.html>
- ⇒ Comprendre le CETA - Brochure de 88 pages (janvier 2017) -  
[https://www.collectifstopafta.org/IMG/pdf/comprendre\\_le\\_ceta\\_19\\_janvier\\_2017.pdf](https://www.collectifstopafta.org/IMG/pdf/comprendre_le_ceta_19_janvier_2017.pdf)
- ⇒ Un accord transatlantique, à quel prix pour les PME (24 pages)  
[http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/pme\\_ttip\\_institut\\_veblen\\_141015.pdf](http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/pme_ttip_institut_veblen_141015.pdf)
- ⇒ Les accords de commerce transatlantiques seront-ils bénéfiques pour les entreprises ? Les PME européennes ne semblent pas convaincues (6 pages) – Sondage réalisé simultanément en France, Belgique... auprès de 1762 PME sur les effets attendus du CETA. Janvier 2017  
[http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/analyse\\_bel\\_fr\\_070217\\_vlvf.pdf](http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/analyse_bel_fr_070217_vlvf.pdf)
- ⇒ Analyse des conséquences du CETA dans le secteur des produits animaux – 66 pages – Etude commandée par le groupe Les Verts/ALE et INTERBEV, réalisée par AgroParisTech, l'Institut de l'Élevage et l'Institut du Porc (janvier 2017) - <http://www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2017/02/2017-Rapport-analyse-des-retomb%C3%A9es-du-CETA-dans-le-secteur-des-produits-animaux.pdf> -

**Pour nous contacter :** Collectif Stop Tafta-Ceta Cornouaille – c/o Attac – 53 impasse de l'Odet - 29000 Quimper  
Mail : [stopaftaceta.kerne29@gmail.com](mailto:stopaftaceta.kerne29@gmail.com)

**Pour se tenir informé :** <https://www.collectifstopafta.org> et <https://stop.ttip.org>  
[www.taftaquoi.wordpress.com](http://www.taftaquoi.wordpress.com) (Site du collectif bigouden)



## 44 Communes du Finistère hors TAFTA-CETA ou en vigilance

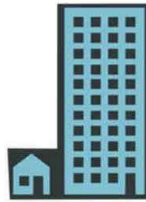
Quimperlé, Botmeur, Spezet, Tregunc, Bannalec, St Yvi, St Rivoal, Berrien, La Feuillée, Huelgoat, Motreff, Douarnenez, St Jean Trolimon, Carhaix, Plovan, Plozevet, Peumerit, Briec, Pont-l'Abbé, Le Guilvinec, Brest, Treogat, Ploneour Lanvern, Plomeur, Treffiagat, Guipavas, Scaër, Cleden-Cap Sizun, Primelin, Treguennec, Landudal, Penmarc'h, Pouldreuzic, Quimper, Gourlizon, Combrit, Mahalon, Lanmeur, Le Cloître-St Thegonnec, Plouezoc'h, Plobannaec-Lesconil, Logonna-Daoulas, Plouegat-Moysan, Pleyber-Christ

# Le 15 février, le Parlement européen procédera à la ratification du CETA, l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada. Pour quelles conséquences ? Le CETA c'est...

## > AUGMENTER LA PUISSANCE DES MULTINATIONALES



DES TRIBUNAUX D'ARBITRAGE  
PLACENT LES MULTINATIONALES  
AU-DESSUS DES LOIS



FAVORISER  
LES GRANDES  
ENTREPRISES  
FACE AUX PME



AUGMENTER LA  
CONCURRENCE,  
MENAÇANT AINSI DES  
MILLIERS D'EMPLOIS

## > BAFUER LES DROITS DE L'HOMME ET DES TRAVAILLEURS



HARMONISER VERS LE BAS  
LES NORMES SOCIALES  
EN EUROPE ET AU CANADA



NUIRE  
AUX DROITS DES  
TRAVAILLEURS



LIBÉRALISER  
LES SERVICES PUBLICS  
(ÉDUCATION, SANTÉ...)

## > DETRUIRE LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT



RENDRE + DIFFICILE  
LA LUTTE CONTRE  
LE RÉCHAUFFEMENT  
CLIMATIQUE



AUGMENTER LA PRODUCTION  
DE GAZ DE SCHISTE  
ET LES EXPORTATIONS DE  
COMBUSTIBLES FOSSILES



DÉTRUIRE  
L'AGRICULTURE FAMILIALE  
AU PROFIT DE  
L'AGRO-BUSINESS



Au saut du lit le dimanche 30 octobre, Justin Trudeau (Premier Ministre canadien) s'est précipité pour signer le CETA à Bruxelles. En dépit des critiques de milliers de parlementaires et d'élus locaux, malgré les inquiétudes de millions de citoyens européens, et faisant fi des réserves de centaines d'experts: universitaires, juristes, économistes..., les dirigeants de l'Union Européenne sont parvenus à imposer un traité conçu au service des multinationales.